



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestations

Question écrite n° 65585

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la lutte contre la fraude à l'assurance maladie. Il la prie de bien vouloir lui faire connaître son plan d'action.

Texte de la réponse

La lutte contre la fraude à la sécurité sociale constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics et l'arsenal juridique et technique s'est très nettement renforcé ces dernières années afin de mieux prévenir, détecter et sanctionner les comportements frauduleux : mise en place d'un dispositif de sanctions administratives (ce qui évite de recourir aux procédures pénales souvent longues), renforcement des pouvoirs de contrôle des caisses, mise en place d'un répertoire unique des allocataires pour éviter les doubles affiliations aux caisses d'allocations familiales (CAF), etc. En matière d'assurance maladie, un dispositif de mise sous accord préalable de médecins prescripteurs excessifs d'arrêts de travail a été instauré, les conditions d'ouverture et de contrôle des droits aux prestations ont également été précisées et renforcées (ex. : le « train de vie » des bénéficiaires de la CMUc peut désormais être évalué). D'ores et déjà, des contrôles supplémentaires sont rendus possibles par la montée en charge des échanges d'informations entre organismes de sécurité sociale (rapprochements de fichiers et accès à distance, constitution de bases de données partagées), mais aussi entre organismes de sécurité sociale et administrations d'État. Le contrôle des prestations - notamment maladie - versées à l'étranger va être renforcé : un décret a été pris le 5 octobre 2009, qui permet de mieux contrôler la réalité et le coût des soins prodigués à l'étranger et présentés au remboursement. Toutes ces mesures entendent s'attaquer résolument à la fraude sans remettre en cause les principes fondateurs de notre système basé sur la solidarité. Il s'agit de le défendre en faisant en sorte que les prestations soient versées à nos concitoyens qui y ont réellement droit ou besoin.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65585

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11354

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 926